



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

Pour que les femmes et les filles aient le droit d’avoir des droits
Garantir leur enregistrement à l’état civil

MICHÈLE VIANÈS

CSW67 Représentation permanente de l’OIF à New York 9 mars 2023

L’état civil est le premier des droits, celui qui ouvre tous les autres droits.

Pendant les CSW, nous organisons chaque année, lors de *parallel events* ou à la Représentation permanente de l’OIF, des ateliers sur cette thématique, réunissant toutes les parties prenantes.

Lors des discussions sur les conclusions agréées de la CSW62, la France, par la voix de son Ambassadeur François Delattre et la ténacité de son négociateur Raphaël Dang, défendaient intensément l’importance vitale de la déclaration de naissances des femmes.

La CSW 67 examinant les actions mises en place par les États pour respecter les conclusions agréées de 2018, Regards de femmes organise à nouveau un atelier sur cette thématique et remercie la Représentation Permanente de l’OIF de nous accueillir pour cet évènement.

Dès 2010, Regards de femmes, ONG auprès du conseil économique et social de l’ONU et OING auprès de l’OIF constatait que les OMD n’allaient pas être atteints en 2015 par toutes les personnes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons cherché quelles étaient les personnes invisibles, en dehors des radars des projets de développement.

En cherchant les blocages à la déclaration de naissances, nous avons observé que, dans un grand nombre de pays, les femmes n’avaient pas la possibilité, légale ou coutumière, de déclarer la naissance de leurs enfants.

Partout où il y a des enfants sans état civil, les femmes, leurs mères, n’ont pas la possibilité, légale ou réelle, de déclarer les naissances de leurs enfants.

Les lois patriarcales sur la nationalité des enfants, les discriminations sexistes qui interdisent la déclaration par les mères ou qui n’ont pas permis leur accès à la scolarisation et à des soins de santé, entravent cette déclaration.

Constat confirmé par nos partenaires d’Afrique de l’Ouest, mais aussi du Cameroun et du Maroc, lors des ateliers que nous consacrons à cette question pendant les Commissions de la Condition des femmes (CSW) à l’ONU. Les activistes présentaient leurs actions menées sur le terrain, avec très peu de moyens financiers.

Nous avons dans un premier temps agité pour que cette question fondamentale soit inscrite dans les Objectifs du Développement Durable 2015-2030 : un état civil public, gratuit et obligatoire, condition nécessaire afin que personne ne soit oublié du développement.

L’état civil figure dans les ODD. C’est important, même si l’ODD 16.9 n’est pas aussi précis que nous le souhaitons. Mais cela nous a permis de poursuivre nos actions pour arriver à notre objectif : que les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, puissent déclarer la naissance de leurs enfants.

Puis, nous avons continué à agir, avec toutes les entités concernées.

Il nous a été suggéré de créer une alliance ou un réseau francophone. Faire se rencontrer les uns et les autres lors de colloque c'est bien, faire connaître les actions des uns et des autres, partager les bonnes pratiques nous semblaient plus efficace.

C'est ainsi qu'est née l'idée de construire une plateforme numérique de sensibilisation des États et d'information aux populations sur la nécessité d'un état civil fiable pour tous et toutes. La fondation EDF, le groupe Fiducial, une campagne de financement participatif ont apporté les premiers fonds, l'OIF a également participé et finance les mises à jour.

La plateforme *etacivil.pw* présente l'arsenal juridique international contraignant les États à enregistrer la naissance de tous les enfants et la liste des pays où vivent ces enfants qui n'ont pas d'existence juridique, enfants fantômes, morts-vivants.

La plateforme s'attache à promouvoir les mécanismes de facilitation d'enregistrement des naissances pour que chaque enfant compte en présentant des actions mises en œuvre dans des zones rurales, des zones de conflit ou concernant des minorités ethniques.

Ce fléau, grave et méconnu, va être décrit par les panélistes ainsi que les actions menées avec nos partenaires associatifs et institutionnels en Côte d'Ivoire, à Haïti et au Niger.